

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

RAPPORT DE LA COMMISSION TEMPORAIRE DES ANCIENS COMBATTANTS



Rapporteur : Jacques JANSON

**18^e session de l'AFE
4-8 mars 2013**

SOMMAIRE

Liste des membres de la commission temporaire	<i>Page 3</i>
Rapport de Jacques Janson, rapporteur de la commission temporaire des Anciens Combattants	<i>Page 4</i>
Résolution de la commission temporaire des Anciens Combattants	<i>Page 13</i>

**COMMISSION TEMPORAIRE
DES ANCIENS COMBATTANTS**

Président : M. Alexandre LAURENT

Rapporteur : M. Jacques JANSON

Vice-président : M. Louis SARRAZIN

M. BAHOUN Hassan

Mme JADOT Claire-Marie

Mme BOUGEON-MAASSEN Francine

M. JAMIN Marc

M. CHAPAT Claude

M. KAUB Marceau

M. CHAUSSEMY Michel

M. LANGLET Jean-Marie

M. d'AGESCY Gilles

M. LAUGEL Marcel

**Mme d'ANGLEMONT de TASSIGNY
Marie-Françoise**

M. LUBRINA François

M. DARRASON Olivier

M. MAC COLL John

M. DONET Jean

M. NAEDER Alain

Mme FOUQUES-WEISS Nadine

M. OLIVIERO Pierre

M. GARCIA Bernard

Mme SAUVAGE Brigitte

Mme GARRIAUD-MAYLAM Joëlle

M. SAVERY Guy

M. GIRAULT Pierre

M. SHANKAR Vajoumouny

M. GRANIER Daniel

M. TIROU Ramatchandirane

M. GRUNEWALD Jacquot

M. WILDENSTEIN Guy

M. HASNAOUI Fwad

Invité permanent :

M. BEAUCHESNE Jean-Pierre

Mesdames, messieurs, chers collègues,

Casoar et gants blancs pour une charge que l'on aurait voulue héroïque ou émules de Don Quichotte partant combattre les moulins à vent, les membres de la commission temporaire (la bien nommée) des Anciens Combattants n'ont pas échappé au sentiment d'impuissance face à la destruction programmée de l'AFE telle que nous la connaissons.

Nous attendions le directeur de cabinet du ministre des Anciens Combattants, voire celui du ministre de la Défense. Ils ne vinrent pas, pris semble-t-il, par l'élaboration d'un nouveau Livre blanc. Des hiérarques qui se défilent, et nous étions de la revue.

Heureusement, restaient « les petits, les obscurs, les sans-grade ». Nous ne l'avons pas regretté.

Société d'entraide des membres de la médaille militaire (SNEMM)

Jean-Paul Martin, premier vice-président de la Société d'entraide de la médaille militaire (SNEMM), Vincent Pietri, directeur de la communication de ladite société, et Yves Bardet, leur chargé de mission, firent pour nous l'historique de la médaille militaire.

La majorité d'entre nous ne connaissait pas vraiment cette décoration qui se porte, par ordre de préséance, après la Légion d'Honneur et avant l'Ordre national du Mérite.

Les mots qui nous viennent à l'esprit pour qualifier l'intervention du vice-président Martin, qui s'est dit honoré par notre invitation, mais ce fut un honneur bien réciproque, sont parfois antinomiques mais pas forcément contradictoires : avant tout, la *fierté* des médaillés militaires d'être ce qu'ils sont, fiers de poursuivre au sein de la Société d'entraide l'œuvre sociale entreprise par leurs prédécesseurs.

La médaille militaire fut créée en 1852 par Napoléon, non pas le Premier Consul, comme d'aucuns le croient par analogie avec la Légion d'honneur, mais par le Prince-président, le futur Napoléon III. Cela dit, la Société d'entraide vit le jour 52 ans plus tard, en 1904, pour venir en aide, en pleine « belle époque » (belle, mais pas pour tout le monde), aux médaillés militaires et à leur ayants-droit, se transformant, avant l'heure, en société de prévoyance, de retraite et d'assurance maladie.

Fierté, passion et foi dans leur engagement, mais aussi *stoïcisme* pour ne pas dire *découragement*, face à l'érosion du nombre de titulaires de la médaille militaire passé de 554 904 adhérents, en 1984, à quelque 50 000 aujourd'hui (or, le financement des actions sociales de la Société d'entraide provient essentiellement des cotisations de ses membres). L'interdiction faite par Bercy, depuis 2009, d'émettre des reçus d'impôt en faveur d'éventuels donateurs amplifie les conséquences de ce phénomène.

« Une image vaut mille mots ». Jean-Paul Martin et son équipe démontrèrent la véracité de cette assertion du Canadien Marshall McLuhan. Les hauts faits et les témoignages bouleversants de médaillés militaires, du caporal au général d'armée, de l'ancien de Dien Bien Phu au rescapé d'Afghanistan, émurent les membres de la Commission.

Quantitativement, la Société d'entraide des membres de la médaille militaire représente 570 sections (dont onze à l'étranger) et 79 unions départementales. C'est aussi une aide financière apportée aux veuves de médaillés militaires, et la prise en charge de leurs enfants. Certaines veuves ne disposent que d'un revenu familial de 1 199 euros par mois.

En écho à ses héros morts pour la France, Jean-Paul Martin a énuméré les prénoms des 57 orphelins. L'énoncé de ces prénoms et l'âge des enfants nous ont rendu présentes ces situations dramatiques.

Anges tutélaires de ces enfants et de leur mère, ces assistantes sociales *new look* que sont les « dames d'entraide » ont à leur tête Marie-Antoinette Favreau, médaillée militaire et veuve du général Favreau. Ces assistantes sociales se dévouent sans compter, que ce soit pour rendre visite aux membres esseulés ou aux malades de la Société d'entraide ; pour leur dispenser le soutien nécessaire ; pour cerner leurs difficultés et alerter les bureaux de la Société d'entraide ; ou encore récolter les fonds et entretenir la flamme de l'amitié entre les membres. Dans ce contexte, la revue intitulée *Médaille militaire* contribue à la pérennité de ces liens.

La Résidence de la médaille militaire sise sur les hauteurs de la ville d'Hyères, dans un cadre paradisiaque, met quatre-vingts chambres et trois villas à la disposition des membres de la Société d'entraide.

Par ailleurs, Jean-Paul Martin a demandé aux élus de l'AFE d'inciter les ambassadeurs de France et les attachés militaires de par le monde à inviter les médaillés militaires à rejoindre la Société d'entraide. Il a également déploré le peu de considération accordé aux médaillés militaires lors des réceptions dans la cour des Invalides. Nous avons donc rédigé une résolution dans ce sens.

Le Souvenir français

Devant les membres de notre commission, le général Alain Lacapelle, a évoqué en trois points le Souvenir français, dont il est le vice-président d'honneur, à savoir : l'historique de l'association ; les réalisations récentes et actuelles du Souvenir français dans l'Hexagone et à l'étranger, ainsi que la marche à suivre pour obtenir une aide du Souvenir français.

1. Historique

En 1872, après la défaite et la perte des trois départements d'Alsace et de Moselle, Xavier Niessen, professeur alsacien, a la volonté de manifester le refus du nouvel ordre prussien, de prouver l'attachement indéfectible des Alsaciens et des Lorrains à la patrie française et de maintenir le souvenir des provinces perdues en France de l'intérieur. Le culte des morts pour la France et l'entretien de leur tombe peuvent et doivent constituer le trait d'union capable de conserver dans les esprits le sentiment d'unité nationale.

En France de l'intérieur, à Neuilly-sur-Seine, Xavier Niessen crée en 1887 le Souvenir français, ce lien entre tous les Français, regroupés dans une association, autour des valeurs de la France et de la République, pour lesquelles 100 000 soldats se sont sacrifiés en 1870-1871.

Pour atteindre cet objectif, deux tâches matérielles lui paraissent essentielles :

- entretenir les tombes de ces soldats, où qu'elles se trouvent ;
- élever des monuments à leur mémoire, le principe des monuments aux morts communaux n'existant pas à l'époque.

Le Souvenir français entre alors dans une période active et son développement sera très rapide : en 1906, il est présent dans 81 départements et son action est reconnue d'utilité publique le 1^{er} février de cette même année.

Ainsi, moins de vingt ans après sa création, le Souvenir français est l'objet d'une reconnaissance officielle, en raison des nombreuses actions accomplies non seulement pour l'entretien des tombes, mais aussi pour l'érection des monuments en maints endroits tels que Fauquembergues, dans le Pas-de-Calais, Vallome, dans les Alpes maritimes, Montlard, en Côte d'or, Brives, Saint-Dié, Pau, etc.

Concernant l'entretien des tombes, l'idée se fait jour assez vite qu'il convient aussi de ne pas négliger les tombes de ceux qui sont enterrés dans les pays lointains, souvent des marins. À partir de 1889, l'action du Souvenir français tend à s'étendre au-delà du territoire national. Les premières actions s'exercent en Belgique (Waterloo) et aux Pescadores.

C'est en Moselle occupée que va se créer le premier comité du Souvenir français. L'audience de ce comité s'étend avec une grande rapidité au point qu'en une année une souscription pour ériger un monument de mémoire est lancée, sans que les autorités allemandes puissent s'y opposer, et que des fonds sont recueillis si rapidement qu'un monument est érigé et inauguré le 8 octobre 1908, à Noisseville, près de Metz, dédié aux soldats français morts au champ d'honneur. L'inauguration, sous les plis du drapeau tricolore, réunit 120 000 personnes.

Le 17 octobre 1909, un an après, est inauguré à Wissembourg un monument à la mémoire des soldats morts pour la défense de la Patrie, en Alsace, en 1705, sous le commandement du maréchal de Villars, en 1793, aux ordres du général Hoche, et en 1870, avec le général Abel Dousy, 80 000 personnes assistent à l'inauguration. En Moselle comme en Alsace, l'essor du

Souvenir français inquiète les autorités allemandes. L'association est dissoute en janvier 1913. Enfin, dès le début de la guerre de 1914, les membres du Souvenir français en Alsace et Moselle sont arrêtés et déportés à l'intérieur de l'Allemagne.

1914-1919 : Le soutien aux familles, l'honneur aux morts

La guerre amène une désorganisation des comités, car nombre d'adhérents sont mobilisés. Assez rapidement toutefois, des femmes et des hommes âgés viennent assurer la relève. Il faut apporter un soutien moral aux blessés soignés dans les hôpitaux, une aide aux familles dans le deuil, être présents aux enterrements, veiller sur les sépultures.

Sous l'impulsion de Xavier Niessen et du conseil d'administration, 43 nouveaux comités seront créés.

Outre l'organisation des premiers cimetières nationaux et carrés militaires -- 200 pour la seule année 1914 --, le Souvenir français s'efforce d'organiser des cérémonies patriotiques et de mémoire ainsi que d'ériger des stèles et monuments commémoratifs.

Le Souvenir français poursuit ainsi son action jusqu'après la victoire, mais l'association qui avait déjà la charge de 88 000 tombes de 1870 ne pouvait à elle seule s'occuper des tombes des 1 700 000 morts de la Grande Guerre.

1919-1939

La loi du 31 juillet 1920 crée le Service national des sépultures. L'Etat prend alors à sa charge les cimetières militaires de l'ancienne zone des armées et organise les nécropoles nationales. Mais l'entretien des carrés militaires communaux est confié aux municipalités qui, dans de nombreux cas, demandent au Souvenir français de se substituer à elles.

Pendant les 20 années qui vont suivre la guerre de 1914-1918, le Souvenir français, qui se reconstitue surtout dans le Nord et l'Est de la France, porte son effort, outre l'entretien des tombes, sur l'organisation des cérémonies patriotiques, en liaison avec les associations d'anciens combattants, et sur l'érection de monuments du souvenir. Certains de ces monuments sont encore aujourd'hui la propriété du Souvenir français, comme le Mort Homme dans la région de Verdun. Ils s'ajoutent au patrimoine monumental hérité de la guerre de 1870-1871, comme la Maison des dernières cartouches à Bazeilles, dans les Ardennes, par exemple.

Et puis, dès le début des années 1930, le rôle du Souvenir français, alors limité à l'édification et à l'entretien des monuments et tombes militaires, s'étend à la transmission du Souvenir des soldats morts pour la France et l'explication de leur sacrifice aux plus jeunes.

Au 1^{er} janvier 1939, le Souvenir français comptait environ 100 000 membres et son développement se poursuivait outre-mer par le biais d'associations sœurs tel le Souvenir indochinois.

1939-1945 : Veiller

La guerre conduit assez rapidement à une impossibilité de maintenir la cohérence des actions du Souvenir français. L'exode va accroître la désorganisation de l'association que la perte de l'Alsace, de la Moselle et d'une partie du Nord, va encore affaiblir. Mais, s'il n'y a plus là d'actions coordonnées possibles, en France de l'intérieur, il faut reconstruire le Souvenir français.

- En Alsace et Lorraine occupées : les dirigeants du Souvenir français sont expulsés vers la France de l'intérieur. Certains, qui tentèrent de résister à l'occupant, seront arrêtés et déportés.
- En France de l'intérieur : il s'agit de remettre en place des délégations dans les départements et des comités dans les villes et les campagnes, en zone occupée ou en zone libre, chaque fois que cela est possible.

Sont ensuite fixées les missions prioritaires à remplir : veiller sur les tombes, rechercher toutes les sépultures des 100 000 soldats morts pendant les combats de 1940 et, sans attendre, les entretenir.

En quelques mois, un fichier de 80 000 noms de soldats morts pour la France est établi par le siège, grâce à l'action remarquable des comités. Mais l'action du Souvenir français reposera surtout sur l'initiative de ses adhérents, la coordination par le siège étant de plus en plus difficile.

Au jour de la Libération, grâce à ses 120 000 membres, les missions auront été remplies au mieux. Le général de Gaulle, dans une lettre adressée au président général, devait saluer l'action du Souvenir français pendant cette période tragique*.

*Lettre du 14 octobre 1944 au général de Pouydraguin, président général du Souvenir français.

2. Depuis 1945 : Garder la mémoire, transmettre l'héritage

Dès la fin de la guerre, le Souvenir français connaît un développement important en s'appuyant sur les associations d'anciens combattants : en 1958, il comptait 300 000 adhérents.

Actuellement le Souvenir français a pour vocation :

- de conserver la mémoire de ceux et celles qui sont morts pour la France ou qui l'ont honorée par de belles actions, notamment en entretenant leur tombe ainsi que les monuments élevés à leur gloire, en France et à l'étranger ;
- de transmettre le flambeau aux jeunes générations en leur inculquant, par le maintien du souvenir, le sens du devoir, l'amour de la Patrie et le respect de ses valeurs.

Le Souvenir français en 2013

Association nationale patriotique, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, distincte des associations d'anciens combattants, ouverte à tous ceux et celles qui souhaitent participer, en toute indépendance politique ou confessionnelle, à la sauvegarde du souvenir de nos aïeux qui ont sacrifié leur vie pour notre liberté.

Le souvenir français a son siège à Paris, rue Flachat, dans le 17^e arrondissement. Là, se trouvait le siège de l'association Rhin et Danube dont le Souvenir français a recueilli le

patrimoine. Le Souvenir français est également le gardien du souvenir du Corps expéditionnaire français en Italie.

Le Souvenir français réunit en France près de 200 000 adhérents regroupés dans 1 450 comités qui couvrent la totalité du territoire national, départements et territoires d'outre-mer compris. Au niveau départemental, un délégué général, nommé par le président national, administre l'association, par le biais des comités.

Le Souvenir français est présent dans 52 pays où la France a une action. Ces 52 délégués du Souvenir français maintiennent, dans leur pays respectif, la mémoire de ceux qui sont morts pour la France (ex.: Hong-Kong), qu'ils soient français ou étrangers, et organisent des cérémonies d'amitié.

Chaque année, le Souvenir français entretient, rénove et fleurit plus de 130 000 tombes, restaure plus de 250 monuments ; réalise quelque 40 stèles et monuments commémoratifs ; organise des voyages éducatifs sur des lieux de mémoire pour 40 000 scolaires environ (128 voyages environ).

A titre d'exemple, les dépenses au cours du dernier exercice se sont élevées à plus de 3,5 M d'euros, pour la mission uniquement (sans compter les charges et frais de fonctionnement). Les recettes proviennent des cotisations, des dons et legs (en particulier de la part des Blessés de la face, les « Gueules cassées »), ainsi que des quêtes, des abonnements à la revue et des subventions pour les actions de mémoire.

Actions hors de France au cours des années récentes

- Rénovation ou entretien de tombes et de monuments, par exemple :
 - o Rénovation du cimetière des tirailleurs sénégalais de Saint-Louis du Sénégal ;
 - o Restauration du monument de la Tour d'Auvergne, en Haute Bavière ;
 - o Restauration du monument des Français de l'Ouest morts pour leur patrie – le monument du Poilu, à Saint-Boniface-Winnipeg, et du monument aux morts français de Saint-Claude, au Manitoba, au Canada ;
 - o Entretien de tombes et de monuments en Suisse, en Autriche, en Belgique, en Norvège, au Sri Lanka...

- Manifestations d'amitié
 - o Aux États-Unis, cérémonies annuelles le long de la route Rochambeau,
 - o Au Maroc, aide aux AC handicapés,
 - o Au Burkina Faso, aide à la restauration du musée des forces armées sénégalaises,
 - o En Suisse, contribution à la restauration du mémorial de l'armée de la Loire (1871)

Plus récemment, intervention du Souvenir français à l'étranger

- Maroc
 - o Construction de deux monuments de mémoire au cimetière de Ben M'Sick, à Casablanca,
 - o Rénovation du monument aux morts de Fès

- Côte d'Ivoire
 - o Participation à la rénovation du cimetière de Williamville, à Abidjan.
- Norvège
 - o Restauration du monument de Tromsø
- Allemagne
 - o Travaux d'aménagement paysagers au cimetière de Dresde-Kaditz ;
 - o Restauration de la tombe du général Marceau, à Coblenz
- Slovaquie
 - o Restauration de tombes de résistants français morts en 1944-1945
- Madagascar
 - o Entretien permanent de trois cimetières militaires aux alentours de Tananarive (par convention avec une ONG locale : « Les enfants du Soleil »)
- Vietnam
 - o Entretien d'un cimetière militaire français à Dong-Mo
- Macédoine
 - o Participation au projet d'aménagement d'une salle de la mémoire dans le cimetière de Bitola
- Parmi les projets en cours
 - o Reconstruction d'un monument à la mémoire de soldats français tombés en août 1914 au Congo lors de la campagne contre les colonies allemandes.

3. L'avenir

Plus le temps passe, plus le souvenir risque de s'estomper. « On nous oubliera, le temps inexorable fera son œuvre, les soldats mourront une seconde fois », a écrit Roland Dorgelès. Il ne doit pas en être ainsi.

Le souvenir français se devra d'être gardien de leur mémoire. Il devra aussi être le garant de la transmission des valeurs léguées par ceux dont les noms sont inscrits sur les monuments aux morts de nos villes, de nos villages et de nos petites communes rurales.

Pour atteindre cet objectif, le Souvenir français aura toujours besoin du concours désintéressé de tous ceux qui accepteront de joindre ses rangs, quelles que soient leurs opinions politiques, religieuses ou philosophiques.

Ainsi le souvenir français restera fidèle à sa vocation et à sa devise : « A nous le Souvenir, à eux l'Immortalité. »

Les membres du Souvenir français Rhénanie-Palatinat regrettent le manque de soutien apporté au délégué général local qui entretient avec beaucoup de zèle les cimetières de Spire, Gernersheim, Landau, mais ne reçoit pas de réponse aux courriers qu'il envoie au Souvenir français. Entre 2010 et 2012, il a pratiquement entretenu à ses frais les cimetières dont il a la charge.

Il existe un mémorial en ligne sur Internet : www.memorial-genweb.org, qui a répertorié tous les noms des soldats français morts au cours des dernières guerres en France ou à l'étranger. Il est possible d'y entrer toutes les informations utiles concernant ces soldats, sur les circonstances de leur décès, le lieu, le grade et même d'y télécharger des photos.

Nouvelles en bref :

Avant de vous donner lecture de notre résolution, permettez-moi de mentionner qu'une demande effectuée par d'anciens collègues visant la mise en place d'une pétition pour l'instauration d'une journée nationale de la Résistance, le 27 mai, a été évoquée devant les membres de la commission.

Ces derniers estiment que cette démarche, sur le fond éminemment respectable quant à son aspect cérémoniel, irait, si elle devait progresser, à l'encontre de la politique commune qui consiste à regrouper le plus possible les cérémonies dans notre pays, commémorations déjà forts nombreuses autour d'une date unique, à l'instar du concept du *Memorial Day*, cher à nos amis anglo-saxons. Cela correspond d'ailleurs aux travaux parlementaires actuels.

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
18^e session
4-8 mars 2013

COMMISSION TEMPORAIRE DES ANCIENS COMBATTANTS

Résolution n° 1 AC/RES/13.03

Objet : Permettre l'accès à la cour des Invalides des représentants de la Société nationale d'entraide de la médaille militaire au cours des manifestations patriotiques

L'Assemblée des Français de l'étranger,

considérant

- que la Société nationale d'entraide de la médaille militaire (SNEMM) est un organisme qui a pour vocation de défendre les familles de soldats morts pour la France - familles en grandes difficultés morales et financières - à la suite du décès de leur proche lors d'opérations de l'OPEX ;
- que la SNEMM est la deuxième décoration dans l'ordre protocolaire et, compte tenu de son passé prestigieux, doit être présente lors des manifestations patriotiques dans la cour des Invalides ;

soutient

la demande formulée par la SNEMM à l'effet que celle-ci puisse être présente lors des manifestations patriotiques dans la cour des Invalides.

Résultat	Adoptée en commission	Adoptée en séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

A propos du 19 mars 1962

NOUS recevons de plus en plus de courrier émanant de nos 177 groupements faisant part de leur opposition catégorique à l'officialisation du 19 mars comme date commémorative de la guerre d'Algérie, suite au projet de loi déposé par plusieurs députés de l'actuelle majorité parlementaire. Certains nous pressent de prendre fermement position contre cette tentative de déformation de l'Histoire.

Nous rappelons que la F.N.A.M., au contraire d'autres fédérations, a une structure horizontale et non verticale du sommet à la base. De ce fait, ses groupements, régis par leurs propres statuts, sont parfaitement libres de leur politique en matière de défense des droits moraux de leurs adhérents.

Il est clair cependant depuis des décennies que la très grosse majorité de nos groupements est contre l'officialisation du 19 mars. A cet effet, il leur appartient de se déterminer en la matière et d'agir auprès de leurs élus locaux, de leurs députés, de leurs sénateurs.

Plusieurs articles parus dans *La Charte*, sous les signatures personnelles de présidents de section ou même de membres du Bureau national (voir *La Charte* de janvier 1998), ont nettement indiqué le sentiment de cette majorité de nos groupements, tout en respectant la décision de quelques-uns qui sont d'un avis contraire.

Tout récemment, des dizaines de groupements dont la fédération des anciens combattants de la Haute-Saône, avec 12 000 signatures jointes, ont vivement réagi auprès du député Pierre Forges et de M^{me} Nicole Catala, présidente de séance qui, à l'assemblée nationale, avaient déclaré conjointement : « les organisations refusant la date du 19 mars sont essentiellement composées d'anciens de

l'O.A.S., ou d'anciens Français d'Algérie qui n'ont jamais accepté que l'Algérie accède à l'indépendance. » (*Journal du Combattant* du 16 juin 2001).

M. Jean-Pierre Masseret, ancien secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants, présent à notre dernier congrès de La Baule, dans le même journal en quelques phrases, a lui-même annoncé la nécessité de refuser ce projet de loi. Nous le citons : « Une date commémorative doit rassembler la France et non la diviser », « Deux associations sur environ 40 se sont déclarées favorables au 19 mars mais un grand nombre d'associations émettent des réserves, voire des oppositions. »

En un mot comme en cent, la parole, les écrits, les actions contre l'officialisation du 19 mars relèvent de la volonté d'intervention de nos 177 associations, unions, fédérations amicales affiliées à la F.N.A.M., auprès de toutes les autorités administratives de notre pays.

Depuis 40 ans, ces dernières, bien courtisées par les médias, n'entendent que le message des amis des porteurs de valises du F.L.N., des saboteurs de l'armement pour les T.O.E., des thuriféraires de l'anti-colonialisme primaire.

A l'approche en 2002 du 40^e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, dans une grande démocratie comme la nôtre, toutes les voix doivent s'exprimer, car il y a des silences qui deviendraient des lâchetés.

Henri RÉMONDET,
Secrétaire général,
Ancien d'A.F.N.

NB. – Un membre éminent de la Fédération Maginot nous a

communiqué les informations suivantes :

I. – Au mois de juillet 2001, le rapport des "Pour" et des "Contre" le choix du 19 mars, dans le monde associatif des anciens combattants d'Algérie, s'établissait ainsi :

– **POUR** : FNACA + ARAC = environ 400 000 membres ;

– **CONTRE** :

1) FNAOM/ACTDM + ASAF + UNP + "La Koumia" + UNACITA + CNFM + ANAFF-ONU + "Gueules Cassées" + FSALE + UNC + "Souvenir Armée d'Afrique" = 500 000 membres ;

2) Les PG/CATM = plus de 300 000 membres ;

3) L'ACUF = 5 000 membres ;

soit deux fois plus que les "pour", et s'y ajoutent quelques autres, dont une majeure partie de la Fédération nationale André-Maginot (325 000 membres), les réactions des délégués en séance publique au congrès de La Baule l'ont montré clairement.

II. – Le 19 mars 1962 ne fut pas la date de la fin de la guerre en Algérie. L'après-19 mars a causé à nos concitoyens (harkis compris) au moins deux fois plus de pertes en vies humaines que la période de 1954 au 19 mars 1962 (700 militaires + 2 129 "pieds-noirs" + 50 000 à 60 000 harkis). Il serait indigne de faire de ces morts les oubliés de cette guerre. Ils ont droit à la reconnaissance de la Nation.

Tandis que l'exode dramatique de nos concitoyens d'Algérie, à partir du mois de juin 1962, a revêtu une ampleur égale à celle des Albanais du Kosovo : chiffre officiel de 968 451 rapatriés. Ils furent aussi les victimes de ce conflit et ce sacrifice doit être pris en compte dans une commémoration, au nom de la cohésion nationale.

LA MARSEILLAISEParoles et musique de ROUGET de L'ISLE.

1. Allons, enfants de la patrie,
 Le jour de gloire est arrivé:
 Contre nous de la tyrannie
 L'étendard sanglant est levé;
 L'étendard sanglant est levé:
 Entendez-vous dans les campagnes,
 Mugir ces féroces soldats!
 Ils viennent jusque dans vos bras,
 Egorger vos fils, vos compagnes!

Refrain:

Aux armes, citoyens,
 Formez vos bataillons,
 Marchons, marchons,
 Qu'un sang impur abreuve nos sillons!

2. Que veut cette horde d'esclaves,
 De traîtres, de rois conjurés ?
 Pour qui ces ignobles entraves,
 Ces fers dès longtemps préparés ?
 Ces fers dès longtemps préparés ?
 Français, pour nous, ah! quel outrage,
 Quels transports il doit exciter !
 C'est nous qu'on ose méditer
 De rendre à l'antique esclavage !

Refrain.

3. Quoi ! des cohortes étrangères
 Feraient la loi dans nos foyers !
 Quoi ! ces phalanges mercenaires
 Terrasseraient nos fiers guerriers !
 Terrasseraient nos fiers guerriers !
 Grand Dieu ! par des mains enchaînées
 Nos fronts, sous le joug se ploieraient !
 De vils despotes deviendraient
 Les maîtres de nos destinées !

Refrain.

4. Tremblez, tyrans, et vous, perfides,
 L'opprobre de tous les partis !
 Tremblez, vos projets parricides
 Vont enfin recevoir leur prix !
 Vont enfin recevoir leur prix !
 Tout est soldat pour vous combattre ;
 S'ils tombent, nos jeunes héros,
 La terre en produit de nouveaux,
 Contre vous tous prêts à se battre !

Refrain.

5. Français en guerriers magnanimes,
Portez ou retenez vos coups ;
Epargnez ces tristes victimes
A regret s'armant contre nous :
A regret s'armant contre nous :
Mais ce despote sanguinaire,
Mais les complices de Bouillé
Tous ces tigres qui sans pitié
Déchirent le sein de leur mère !...

Refrain.

6. AMOUR SACRE de la patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs,
Liberté, liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs :
Combats avec tes défenseurs :
Sous nos drapeaux que la victoire
Accoure à tes mâles accents :
Que tes ennemis expirants
Voient ton triomphe et notre gloire !

Refrain.

7. Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés n'y seront plus,
Nous y trouverons leur poussière
Et la trace de leur vertu !
Et la trace de leur vertu !
Bien moins jaloux de leur cercueil,
Nous aurons le sublime orgueil
De les venger, ou de les suivre !

Refrain.

«**D**ebout les Morts!». Cette devise, qui est celle de mon ancien régiment, le 3^e de Marine, me revient aujourd'hui à l'esprit dans ma réflexion concernant

la reconnaissance du 19 mars.

La loi du 23 février 2005 portait pourtant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés. Elle a été modifiée par celle du 7 mars 2012 relative aux formations supplétives des forces armées, afin de sanctionner pénalement toute injure à leur égard. Si ce texte concernait l'ensemble des supplétifs de l'armée française, il est important de noter qu'elle visait principalement à protéger les harkis, massivement massacrés à partir du 19 mars 1962.

Cette loi, adoptée à la quasi-unanimité des sénateurs, a fixé comme date de commémoration le 5 décembre. Pourquoi? Parce que c'est là une date neutre qui, de fait, permet le respect de toutes les mémoires. Elle n'offense le passé d'aucun citoyen, quels que soient son appartenance politique et les choix que lui-même ou ses ascendants ont pu faire lors de conflits douloureusement fratricides. Par ce biais, elle atteint pleinement l'objectif d'unité du peuple français et d'apaisement; elle s'inscrit sur le chemin de la réconciliation de ceux qui ont été divisés, déchirés par les conflits d'indépendance.

La loi du 28 février 2012 fixe au 11 novembre la date de la commémoration de tous les morts pour la France. Elle permet d'honorer l'ensemble de ceux qui se sont battus et sont morts pour notre pays, des plus anciens, comme les Poilus, aux plus récents, comme ceux des opérations extérieures. Cette loi, adoptée elle aussi à la quasi-unanimité, va, comme le texte précédent, dans le sens de la cohésion nationale et du devoir de mémoire.

Ces dates ont été choisies pour rendre hommage au courage et la mémoire de tous nos combattants, dans un souci de dignité, d'honneur et de respect à l'égard de ceux, de tous ceux, qui se sont battus pour la France. Les commémorations du 5 décembre et du 11 novembre répondent le mieux possible aux revendications des anciens combattants d'Algérie, de Tunisie et du Maroc. Elles unissent sans cliver, et surtout sans risquer d'insulter le souvenir de ceux qui ont été massacrés et que la France, malheureusement, n'a pas défendus.

La date du 19 mars ne peut être une date de recueillement, car elle rappelle, hélas, pour trop de Français, le deuil et l'exode. S'en tenir à cette date serait bafouer la mémoire des dizaines de milliers de harkis massacrés, comme celle du million de nos compatriotes victimes d'une véritable épuration ethnique. Faut-il rappeler qu'il s'agissait notamment

de descendants des révolutionnaires de 1848, des patriotes d'Alsace-Lorraine, enfin des anciens républicains espagnols exilés, refusant la dictature, et de tous ceux qui se sont engagés, plus que d'autres, dans les campagnes de la Libération de la France entre 1943 et 1945 ?

C'est aussi leurs voix qu'il faut écouter, même s'ils ne sont plus de ce monde, car on estime que de 60.000 à 70.000 harkis sont morts dans des conditions atroces après le 19 mars. De même, plus de 3.000 Pieds-Noirs ont été enlevés, sans avoir jamais été retrouvés à ce jour.

Notre devoir, celui de tous les Médaillés Militaires, est de nous efforcer, avant toute chose et dans le respect des opinions de chacun, de demeurer qui nous avons été au cours de notre carrière et de nous y maintenir toujours, afin de servir d'exemple en toute circonstance. Pour autant, il ne faut pas en déduire que nous n'avons plus rien à dire ni à faire... C'est dans cet esprit que le conseil d'administration de la SNEMM, qui se réunira le 9 janvier 2013, prendra sa décision et répondra ainsi aux nombreuses interrogations de ses adhérents.

En ce qui concerne, par ailleurs, la motion relative à la présence du drapeau tricolore sur le cercueil de nos défunts camarades, le Grand chancelier de la Légion d'honneur nous a fait part des dispositions favorables du Président de la République. Forts de ce soutien majeur, nous solliciterons prochainement l'ouverture d'un débat sur le sujet avec le ministère de la Défense.

Nombre d'entre vous auront constaté récemment, avec une certaine consternation, le piratage du site Internet de notre Société. Il s'est agi bien évidemment d'une intention ciblée autour d'une date-clé. Des démarches techniques ont de suite été entreprises, de même qu'une plainte a été déposée auprès du commissariat de police de Paris 8^e, suivie d'une audition auprès de la Brigade d'enquête aux technologies de l'information. Il va sans dire que nous avons tous très mal vécu cette immixtion intempestive. Elle sera traitée le 9 janvier prochain également, en vue de la mise en place de mesures de sécurité renforcées.

Gageons que l'année nouvelle verra se dénouer les préoccupations sur lesquelles je viens de m'attarder et que notre constance sera récompensée.

2013

Jean-Paul Martin